



Témoignage d'un illettré

Par **alex6**, le **03/11/2013** à **12:00**

Bonjour,

Je suis victime d'une agression, deux personnes veulent en témoigner, mais je n'ai décidément pas de chance, il s'agit de gens du voyage qui me demandent de rédiger moi-même le document et de leur donner à signer, et pour cause, ces deux messieurs ne savent pas écrire. Existe-t-il un texte ou une jurisprudence en cas de témoignage par des illettrés ?

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **03/11/2013** à **12:54**

Bonjour,

Qu'ils fassent leurs dépositions au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie locale. Vous, vous ne pouvez pas rédiger pour eux puisque vous êtes la victime.

Par **alex6**, le **03/11/2013** à **16:16**

Merci, je n'y avais pas pensé.